

---

**Convocation/invitation à une Assemblée générale ordinaire  
suivie d'une Assemblée générale extraordinaire  
Lundi 18 Décembre 2017**

---

Vaulx-en-Velin, le 15 Novembre 2017

Cher(e)s ami(e)s,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à une Assemblée générale ordinaire suivie d'une Assemblée générale extraordinaire de l'Association CULTURE POUR TOUS qui se réuniront :

**Lundi 18 Décembre 2017  
à l'Opéra de Lyon - 1 place de la Comédie, 69001 Lyon  
de 10h00 à 12h00**

**Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, de 10h00 à 10h30 :**

- Présentation et approbation de la situation comptable intermédiaire arrêtée au 30/09/2017
- Observations éventuelles du Commissaire aux Comptes
- Quitus donné aux administrateurs pour leur gestion
- Questions Annexes

**Les statuts de CULTURE POUR TOUS prévoient deux possibilités de participation :**

- La participation par présence physique,
- La participation en donnant procuration de vote à un membre présent qui ne peut détenir plus de deux pouvoirs. Ainsi, dans le cas où vous ne pourriez assister à l'assemblée générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de pouvoir à remplir et remettre à la personne qui vous représentera ou à adresser par courrier ou mail à Culture pour tous. Les pouvoirs nominativement adressés au Président de Culture pour tous ainsi que les pouvoirs en blanc retournés au siège social sont attribués au Président qui peut les utiliser, en tant que de besoin, et sans aucune limitation.

Conformément à l'article 13 des statuts, **l'Assemblée générale ordinaire** ne peut valablement délibérer que si **un quart au moins des membres actifs** sont présentés ou représentés.

**CULTURE POUR TOUS**

Siège social : Espace CARCO - 20, rue Robert Desnos

Bureaux : 4 allée du textile

69120 VAULX-EN-VELIN

Tél. 04 78 60 92 18 - [dgen@culture-pour-tous.fr](mailto:dgen@culture-pour-tous.fr)

**Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire, de 10h45 à 12h00 :**

- Présentation et adoption du traité de fusion-absorption de l'association CULTURE POUR TOUS par l'association ALLIES avec effet juridique au 1er janvier 2018
- Levée des contreparties, charges et conditions suspensives
- Dissolution corrélative de l'association CULTURE POUR TOUS
- Pouvoirs à donner au Président aux fins de :
  - signer le traité de fusion ci-dessus visé,
  - effectuer toutes formalités administratives afférentes conformément à l'article 71 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et le décret d'application du 7 juillet 2015

**Les statuts de CULTURE POUR TOUS prévoient deux possibilités de participation à une Assemblée extraordinaire :**

- La participation par présence physique,
- La participation en donnant procuration de vote à un membre présent qui ne peut détenir plus de deux pouvoirs. Ainsi, dans le cas où vous ne pourriez assister à l'assemblée générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de pouvoir à remplir et remettre à la personne qui vous représentera ou à adresser par courrier ou mail à Culture pour tous. Les pouvoirs nominativement adressés au Président ainsi que les pouvoirs en blanc retournés au siège social sont attribués au Président qui peut les utiliser, en tant que de besoin, et sans aucune limitation.

Conformément à l'article 14 des statuts, **l'Assemblée générale extraordinaire** ne peut valablement délibérer que si **la moitié au moins des membres actifs** sont présents ou représentés.

Je me réjouis de vous retrouver pour ces assemblées et vous prie d'agréer, Cher(e) s ami(e)s, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

**Dominique DELORME**  
**Président**

---

**ASSOCIATION « CULTURE POUR TOUS »**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - Lundi 18 Décembre 2017**  
**POUVOIR**

Je soussigné(e) : .....  
(Nom et prénom du membre actif représenté)

Demeurant à l'adresse suivante : .....  
.....  
(Adresse du membre actif représenté)

Atteste bonne réception de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association « CULTURE POUR TOUS » qui se tiendra le Lundi 18 Décembre 2017 à 10h, à l'Opéra de Lyon (69001 LYON).

**Etant dans l'impossibilité d'assister à cette Assemblée, je souhaite donner pouvoir pour me représenter durant l'Assemblée Générale Ordinaire à :**

.....  
(Nom et prénom du membre actif représentant)

Demeurant à l'adresse suivante : .....  
.....  
(Adresse du membre actif représentant)

Fait à ..... Le .....

Bon pour pouvoir,  
Signature du membre représenté

---

**ASSOCIATION « CULTURE POUR TOUS »**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE - Lundi 18 Décembre 2017**  
**POUVOIR**

Je soussigné(e) : .....  
(Nom et prénom du membre actif représenté)

Demeurant à l'adresse suivante : .....  
.....  
(Adresse du membre actif représenté)

Atteste bonne réception de la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association « CULTURE POUR TOUS » qui se tiendra le Lundi 18 Décembre 2017 à 10h45, à l'Opéra de Lyon (69001 LYON).

**Etant dans l'impossibilité d'assister à cette Assemblée, je souhaite donner pouvoir pour me représenter durant l'Assemblée Générale Extraordinaire à :**

.....  
(Nom et prénom du membre actif représentant)

Demeurant à l'adresse suivante : .....  
.....  
(Adresse du membre actif représentant)

Fait à ..... Le .....

Bon pour pouvoir,  
Signature du membre représenté

*Document à retourner à Culture pour tous ou à remettre à la personne qui vous représentera*

---

**A L'ATTENTION DES MEMBRES  
DE L'ASSOCIATION CULTURE POUR TOUS**

---

Vaulx-en-Velin, le 15 novembre 2017

**OBJET : Fusion absorption de l'association CULTURE POUR TOUS**

Cher Membre,

En votre qualité de membre de l'association CULTURE POUR TOUS et, en application de l'article 1 du Décret n°2015-832 du 07 juillet 2015 pris pour l'application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux associations, nous vous informons que dans le cadre du projet de fusion absorption de l'Association CULTURE POUR TOUS par l'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES) qui sera débattu lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2017, les documents suivants sont à votre disposition au siège social de votre Association pour simple consultation :

- Statuts et derniers rapports annuels d'activités pour chacune des associations concernées ;
- Extraits de la publication au Journal officiel de la République Française de la déclaration des associations à la Préfecture du RHONE ;
- Projet de traité de fusion indiquant notamment des motifs, buts et conditions de l'opération de fusion, ainsi que la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif, des engagements souscrits dont la transmission à l'association bénéficiaire ALLIES est prévue, ainsi que les méthodes d'évaluation retenues ;
- La liste des membres chargés de l'administration de chaque association participante avec indications relatives à leur nationalité, profession et domicile,
- Les procès-verbaux de délibération des conseils d'administration des associations participantes arrêtant le projet de fusion, avec indication du nombre des membres présents, représentés et du résultat des votes ;
- Les comptes annuels des trois derniers exercices de chaque association participante, le budget de l'exercice courant, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des associations participantes utilisés pour établir les conditions de l'opération ainsi que, le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes et le rapport de gestion ;
- Pour les trois derniers exercices ou si l'association a moins de trois ans depuis sa date de création : les comptes annuels, le budget de l'exercice courant, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des associations participantes utilisés pour établir les conditions de l'opération.

Bien amicalement,

**Dominique DELORME**  
Président